

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----  
DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>
---

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

<b>Date de la convocation :</b>
---------------------------------

<b>13 juillet 2023</b>
------------------------

**Séance du 20 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> SOURDEAU A. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> BRENDLER L.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M. – M. DUQUESNOY A.

**Procurations** : néant

**Secrétaire de séance** : M. DENOYELLE M.

**OBJET** : Personnel communal – Remplacement d'un agent technique surveillance garderie (PEC)

Le contrat PEC de l'agent technique affecté à la surveillance de la garderie et à l'entretien des locaux se termine le 2 octobre 2023. M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter une nouvelle personne, sur un contrat similaire (20h ou 26h/hebdo pendant 1 an). Taux de remboursement par l'État : 35 à 45 % - formation à la charge de l'employeur. Les élus sont invités à se prononcer.

**Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- Valider la création d'un poste d'agent technique en contrat PEC pour le 1<sup>er</sup> octobre 2023, sous réserve d'acceptation de Pôle Emploi et de l'Etat, en remplacement de celui occupé actuellement, étant entendu que les crédits ont été prévus au budget.

- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 11 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 24 juillet 2023.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,  
Michel DENOYELLE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 25/07/23,  
Et de la publication le 25/07/23.

